



Budget Primitif

Note explicative

COMMUNE DE SATURARGUES

Année 2026

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses à caractère général sont de 181 007 € et sont composées des charges d'eau, d'électricité, chauffage, carburants, locations diverses, entretiens et maintenances, assurances, honoraires, frais de réceptions, téléphonie, ...

Les dépenses de personnel représentent 268 800 € composées principalement des salaires et des charges sociales.

Les autres charges de gestion courantes représentent 403 011 € avec les différentes participations aux services comme la lutte pour les incendies 24 000€, le SIVOM (écoles) pour 210 000€, la crèche et la garderie pour 39 200€.

A noter une augmentation inquiétante la charge du SIVOM (école et crèches) qui est passée en 2021 de 118 648€ à 254 229€ en 2025. Soit 135 581 € d'augmentation en 5 ans. Il faut absolument revoir ces postes de dépenses en partenariat avec le SIVOM.

Les indemnités des élus sont en augmentation à 69 500€, contre 40 000€ suite au passage de la commune à plus de 1 000 habitants.

La gestion du réseau électrique (SIERNEM) subit une très forte augmentation passant de 21 518€ en 2024, à 36 000€ au budget 2026, lié au passage à l'éclairage LED.

Le Centre Communal d'Action Sociale pour 5000 €, les subventions aux associations pour 10 600€.

Il est inscrit un montant de 9710 € d'amortissements et 3 756€ d'attribution de compensation.

Les intérêts sur les emprunts en cours représentent 20 025€ €.

Une provision pour charges diverses de 252 797,15€

LE TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT EST DE 1 140 106,15 €.

Recettes de fonctionnement

Report de l'excédent de fonctionnement 2025 à hauteur de 253 297,15€.

Les atténuations de produits et les produits de services sont de 197 599 € avec :

- 165 000 € de forage contre 216 603€ en 2025, (non perception de 55 000€ de redevance d'occupation du domaine public suite à la vente de la carrière).
- 32 599 € de redevance d'occupation du domaine public et diverses.

Les impôts et taxes perçus par la commune se montent à 503 700 € avec principalement :

- 320 000 € de taxe d'habitation
- 117 500 € d'attribution de compensation et de dotation de solidarité,
- 24 600 € de taxe de consommation finale EDF et droits de mutation.
- Les dotations et participations de l'Etat se chiffrent à 98 325 € contre 90 697€ en 2025 dont 4 150€ de dotation aux élus.

Les revenus des immeubles sont de 36 200 €.

Les produits financiers 26 000€, CAT.

Les produits spécifiques 21 109 €, annulation mandats exercices antérieurs.

LE MONTANT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EST DE 1 140 106,15 €.

Dépenses d'investissement

Les remboursements des emprunts en capital sont de 85 200 €.

Les acquisitions de biens corporels et incorporels se montent à 1 942 589,15 € avec principalement :

- Frais d'études, annonces, insertions : 30 000 €,
- Voiries et réseaux divers : 50 000 €,
- Aménagement toilettes scolaire : 30 000 €,
- Aménagement sacristie : 90 000€,
- Aire de jeux petite enfance plaine des jeux : 30 000€,
- Installations techniques et autres : 10 000€,
- Autres matériel informatique, transport, divers : 32 000€.
- CAT 1 500 000 €

LE TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EST DE 2 031 545,15 €.

Recettes d'investissement

Le montant des amortissements provient d'un transfert de section pour 9 710€ et 3756€ d'attribution de compensation.

Les taxes d'aménagement et le reversement de la TVA représentent 78 600 €.

L'excédent d'investissement de 2025 est reporté sur 2026 pour 1 885 229,15 €.

Les subventions à obtenir sont de 54 250€.

LE TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EST DE 2 031 545,15 €.